

LE SEXTAGE

>> OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Matières scolaires :

Droit canadien, droit criminel

Description : Cette activité vise à procurer aux élèves une compréhension :

- de ce qu'est le sextage et les enjeux spécifiques aux personnes âgées de moins de 18 ans,
- des conséquences juridiques que peut entraîner le sextage, et finalement,
- des endroits où une personne mineure victime de sextage peut obtenir de l'aide.

Niveau :11^e ou 12^e année**Tranche d'âge :**

15 à 18 ans

Durée :

75 minutes

Format :

Word, PDF, vidéo

1

Mots clés : Sextage, crimes, consentement sexuel

>> PRÉALABLES

Avant de participer à cette activité, l'élève doit au préalable :

- Comprendre ce qu'est le *Code criminel*;
- Comprendre les fondements et les éléments essentiels de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (p. ex. : objectifs de la loi, âge de la responsabilité criminelle (établie à 12 ans au Canada) et les peines).

>> MATÉRIEL ET RESSOURCES

- La vidéo « Sextage », disponible en ligne :
<https://www.youtube.com/watch?v=n4rFSK1qZi8>
- Fiche 1 : Qu'est-ce que le sextage?
- Fiche 2 : Les crimes et les peines reliés au sextage
- Fiche 3 : Résolution de cas réels sur le sextage
- Fiche 4 : Jusqu'où peut aller le sextage?
- Fiche 5 : Sextage et relations

>> DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 (15 MINUTES)¹

Avant de débiter, l'enseignant télécharge la vidéo sur le sextage, disponible sur la page YouTube de CliquezJustice.ca : [Le sextage](#), et distribue la « **Fiche 1 – Qu'est-ce que le sextage?** » à chacun des élèves.

Ensuite, l'enseignant diffuse la vidéo dans la salle de classe, en mettant celle-ci sur « pause » aux endroits indiqués dans la « **Fiche 1 – Qu'est-ce que le sextage?** ».

À chaque fois que la vidéo est mise sur « pause », l'enseignant amorce une conversation à l'aide des questions proposées. Un corrigé de la « **Fiche 1 – Qu'est-ce que le sextage?** » se trouve vers la fin de cette activité pédagogique.

ÉTAPE 2 (30 MINUTES)

En groupe-classe, l'enseignant indique qu'ils discuteront des diverses conséquences juridiques de la pratique du sextage. L'enseignant distribue la « **Fiche 2 – Les crimes reliés au sextage** » aux élèves. L'enseignant demande aux élèves de lire à voix haute les crimes reliés au sextage, ainsi que les exemples.

L'enseignant peut rajouter des exemples en puisant de la vidéo visionnée au début de l'atelier. Par exemple : le garçon pourrait se faire accuser de pornographie juvénile.

Par la suite, l'enseignant distribue la « **Fiche 3 – Résolution de cas réels sur le sextage** » en expliquant aux élèves qu'ils s'apprêteront à résoudre des cas **réels** sur le sextage. Plus précisément, ils devront trouver quels crimes reliés au sextage ont été commis dans chacun des scénarios. Les élèves utilisent la « **Fiche 2 – Les crimes reliés au sextage** » afin de trouver les crimes qui correspondent aux cas réels.

ÉTAPE 3 (25 MINUTES)

L'enseignant distribue la « **Fiche 4 – Jusqu'où peut aller le sextage?** » aux élèves. L'enseignant demande à un(e) élève de lire le scénario à haute voix. Par la suite, l'enseignant sépare la classe en petits groupes et demande :

- d'observer le cheminement de la photo de Jessica;
- de répondre aux questions 1 à 3.

¹ Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

ÉTAPE 4 (5 MINUTES)

L'enseignant rappelle que des ressources sont disponibles pour venir en aide aux jeunes victimes de sextage :

- Si tu es en danger, appelle le 9-1-1.
- Parle à une personne de confiance, un parent, un ami, un(e) enseignant(e).
- Téléphone Jeunesse J'écoute : 1-800-668-6868.
- Visite www.aidezmoisvp.ca, un site web du *Canadian Centre for Child Protection* qui peut aider les jeunes de moins de 18 ans à retirer d'Internet une vidéo ou une photo à caractère sexuel, qu'elle soit sur Facebook, Twitter, Instagram, Google, YouTube, le téléphone d'une autre personne ou un autre service.

3

ÉTAPE 5 : (FACULTATIF)

S'il reste du temps, l'enseignant met en œuvre le contenu de la « **Fiche 5 – Sextage et relations** » et explique aux élèves qu'ils doivent lire l'échange des messages textes entre Thomas et Sabrina et doivent répondre aux questions proposées.

ÉTAPE 6 (FACULTATIF)

S'il reste du temps, l'enseignant peut diffuser la vidéo proposée dans la section « Ressources additionnelles » ci-dessous afin d'amorcer une conversation sur la cyber agression à caractère sexuel chez les personnes de 18 ans et plus.

TRÈS IMPORTANT : l'information présentée dans la vidéo « [Cyber agression à caractère sexuel](#) » est **applicable seulement aux personnes âgées de 18 ans et plus**.

Proposez les questions suivantes au groupe après le visionnement de la vidéo :

- Quelles sont les différences entre le sextage entre personnes adultes (âgées de 18 ans et plus) et le sextage entre personnes mineures (âgées de moins de 18 ans)?
- Qui est plus victime de cyber agression à caractère sexuel? Les filles ou les garçons?
- Quels sont les 3 éléments importants du consentement?
- À partir de quel âge peut-on être reconnu coupable d'un crime de cyber agression à caractère sexuel?

>> RESSOURCES ADDITIONNELLES

- La vidéo « Cyber agression à caractère sexuel et justice » de CliquezJustice.ca, disponible en ligne en cliquant sur le lien suivant (**applicable seulement aux personnes âgées de 18 ans et plus**) :
<https://www.youtube.com/watch?v=b9kDASecP8I>

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | LE SEXTAGE

- Le jeu éducatif et interactif sur le sextage, créé par Jeunesse J'écoute, disponible au : <https://jeunessejecoute.ca/fr/joue/photos-intimes>
- La ressource sur le « Consentement sexuel » de CliquezJustice.ca, disponible au : <http://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/consentement-sexuel>
- La ressource « Exceptions à l'âge de consentement » de CliquezJustice.ca, disponible au : <http://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/exceptions-a-l-age-de-consentement>
- La vidéo CliquezJustice.ca : « Comprendre l'âge du consentement sexuel au Canada », disponible au : <http://www.youtube.com/embed/eUYDYniWE8>
- La ressource « Crimes reliés au consentement sexuel » de CliquezJustice, disponible au : <http://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/crimes-relies-l-age-de-consentement>
- L'histoire d'Amanda Todd, victime de sextage, disponible au : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/663256/amanda-todd-cyberintimidation-pays-bas>
- Le site web www.tonselfie.ca
- Le site web www.tesdroits.ca

FICHES À DISTRIBUER AUX ÉLÈVES

FICHE 1 – QU’EST-CE QUE LE SEXTAGE?

Fiche de l’élève

Vous visionnerez une vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=n4rFSK1qZi8&t=176s>) sur le sextage chez les jeunes âgés de moins de 18 ans. À plusieurs occasions, la vidéo sera mise en mode « pause » pour amorcer une conversation sur :

1. le sextage;
2. les crimes et les peines reliés à cette pratique;
3. les ressources disponibles pour les victimes de problèmes reliés au sextage.

6

« PAUSE » À (...)	QUESTIONS À DISCUTER EN GROUPE
55 secondes (0:55)	Qu’est-ce que le sextage? Quelles peuvent être les conséquences du sextage? Qu’est-ce que la pornographie juvénile? N.B. : la pornographie juvénile au Canada peut entraîner une peine maximale de 14 ans pour les personnes âgées de 18 ans et plus.
2 minutes et 55 secondes (2:55)	Que se passe-t-il dans la vidéo?
3 minutes et 25 secondes (3:25)	Que se passe-t-il dans la vidéo?

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | LE SEXTAGE

4 minutes et 45 secondes (4:45)	Pourquoi la police intervient-elle?
5 minutes (5:00)	Que faire si une personne mineure est victime de sextage?

FICHE 2 – LES CRIMES RELIÉS AU SEXTAGE

Fiche de l'élève

LISTE DE CRIMES RELIÉS AU SEXTAGE (soit l'un de ces crimes ou une combinaison de ceux-ci)

8

- 1) **Production de pornographie juvénile** (Article 163.1 (2) *Code criminel*)
EXEMPLE : J'ai 14 ans et je prends un « selfie » de moi-même nu(e).
- 2) **Possession de pornographie juvénile** (Article 163.1 (4) *Code criminel*)
EXEMPLE : J'ai dans mon téléphone une photo nue d'une fille de 15 ans.
- 3) **Distribution de pornographie juvénile** (Article 163.1 (3) *Code criminel*)
EXEMPLE : J'envoie par messagerie texte (texto) une vidéo d'un garçon nu de 16 ans.
- 4) **Leurre d'enfants** (Article 172.1 *Code criminel*)
EXEMPLE : Une personne adulte communique avec un jeune de 15 ans pour l'inciter à avoir des contacts sexuels, de l'inciter à s'exhiber devant sa webcam ou afin de visionner du matériel pornographique chez lui.
- 5) **Profération de menaces** (Article 264.1 *Code criminel*)
EXEMPLE : Un ado de 15 ans menace sa copine d'envoyer une photo d'elle nue à ses parents si elle ne lui envoie pas une autre photo d'elle nue.
- 6) **Harcèlement criminel** (Article 264(1) *Code criminel*)
EXEMPLE : Un jeune de 17 ans communique de manière persistante, persuasive et agressive avec une fille de 16 ans afin d'avoir une photo d'elle nue. Les gestes se répètent sur une longue période de temps.
- 7) **Extorsion** (Article 346(1) *Code criminel*)
EXEMPLE : Un jeune de 17 ans demande à une fille du même âge de lui remettre 1 000 \$ en argent comptant, sinon il va publier une photo d'elle nue sur Internet.

PEINES POUR UN ADOLESCENT ÂGÉ ENTRE 12 ET 17 ANS
(soit l'une de ces peines ou une combinaison de celles-ci)

<u>PEINE</u>	<u>DÉFINITION</u>
Réprimande	Avertissement sévère donné par un juge
Absolution inconditionnelle	Peine où un verdict de culpabilité est rendu contre l'adolescent, mais aucune condamnation n'est inscrite au casier judiciaire.
Absolution conditionnelle	Peine où un verdict de culpabilité est rendu contre l'adolescent, mais aucune condamnation n'est inscrite au casier judiciaire si l'adolescent respecte certaines conditions.
Amende	Montant d'argent que l'adolescent doit normalement payer à un organisme communautaire, jusqu'à un maximum de 1 000\$.
Indemnité	Versement à la victime d'un crime d'une indemnité (en argent, en bien ou services) pour réparer le tort causé.
Travaux communautaires	Peine ordonnant à un adolescent de faire du bénévolat afin de réparer son geste vis-à-vis la société.
Probation	Peine permettant à un adolescent de demeurer dans la collectivité, mais en respectant certaines conditions. (EX : respecter un couvre-feu, ne pas s'approcher de certaines personnes, etc.).
Placement sous garde et surveillance	Peine équivalente à un emprisonnement d'une manière adaptée au fait que la personne concernée est âgée de moins de 18 ans.

PEINES POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 18 ANS ET PLUS

<u>CRIME</u>	<u>PEINE</u>
Production de pornographie juvénile (Article 163.1 (2) Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de quatorze (14) ans
Possession de pornographie juvénile (Article 163.1 (4) Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de dix (10) ans
Distribution de pornographie juvénile (Article 163.1 (3) Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de quatorze (14) ans
Leurre d'enfants (Article 172.1 Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de quatorze (14) ans
Profération de menaces (Article 264.1 Code criminel)	➤ Peine maximale d'emprisonnement de cinq (5) ans
Harcèlement criminel (Article 264(1) Code criminel)	➤ Peine maximale d'emprisonnement de dix (10) ans
Extorsion (Article 346(1) Code criminel)	➤ Peine maximale d'emprisonnement à perpétuité

FICHE 3 – RÉOLUTION DE CAS RÉELS SUR LE SEXTAGE

Fiche de l'élève

CAS RÉEL #1

Cette affaire s'est déroulée à Toronto, en Ontario. L'accusé avait 22 ans et la victime avait 15 ans. L'accusé et la victime formaient un couple. Pendant un voyage en 2001, l'accusé a pris des photos de lui-même et de la victime alors qu'ils se livraient à des actes sexuels consensuels. Deux mois plus tard, la victime a mis fin à la relation. L'accusé a ensuite créé un collage de photographies de la victime dans lequel on retrouvait des photographies sexuellement explicites montrant le visage de la victime, mais pas celui de l'accusé. Le collage indiquait également le nom et l'adresse de la victime. L'accusé a transmis le collage par courriel à des amis de la victime. Une amie de la victime a alors envoyé le collage par courriel au père de la victime. Un élève de l'école de la victime a affiché une copie du collage sur le casier de la victime. La victime est ensuite allée voir le directeur d'école, ce dernier a appelé la police.

Quel(s) crime(s) a (ont) été commis et que pourrait être la peine?

CAS RÉEL #2

Cette affaire s'est déroulée à Kingston, en Ontario. L'accusé avait 18 ans et la victime avait 15 ans lorsqu'ils se sont rencontrés sur un site de clavardage (chat) vidéo. Ils ont amorcé une relation à distance et communiquaient principalement par Internet. La victime a envoyé des images intimes à l'accusé puisqu'il le lui avait demandé. Ils se sont rencontrés en personne une seule fois et ont eu une relation sexuelle consensuelle. Après cette rencontre, l'accusé a mis fin à la relation. Deux ans après la fin de la relation, l'accusé a communiqué avec la victime par chat. Il lui a demandé d'avoir une autre relation sexuelle avec lui. La victime a refusé. L'accusé a ensuite déclaré à la victime qu'il avait conservé des vidéos où elle apparaissait nue et qu'il se débarrasserait des vidéos si elle acceptait d'avoir des relations sexuelles avec lui. Il a déclaré à la victime que, si elle refusait, il allait diffuser les vidéos. La victime a communiqué avec la police. La police a mis l'accusé en état d'arrestation.

Quel(s) crime(s) a (ont) été commis et que pourrait être la peine?

CAS RÉEL #3

Cette affaire s'est déroulée à Toronto, en Ontario. L'accusé et la victime se sont rencontrés en 2007 alors que la victime était mariée à un autre homme. En 2009, la victime a quitté son mari et, par la suite, elle a également quitté l'accusé. Au cours de leur relation, l'accusé a pris des photos nues de la victime ainsi que des vidéos. Lorsque leur relation a pris fin, l'accusé a envoyé des courriels menaçants à la victime.

Voici certains extraits des courriels :

- *I am not to be treated like some cheap piece of crap.* (« Je ne devrais pas être traité comme un minable »).
- *You set the engine of a powerful machine in motion. God will not keep you waiting too long.* (« Tu as déclenché une puissante machine. Dieu ne te fera pas attendre longtemps »).
- *Let it all be returned to you in full measure.* (« Que tout ça te revienne en sa pleine mesure »).
- *You still have no inkling of what it means to hurt a Magical Scorpion.* (« Tu n'as aucune idée de ce que ça signifie que de faire du mal à un scorpion magique »).

De plus, l'accusé a volé les journaux intimes, le carnet d'adresses et le téléphone cellulaire de la victime. Il a ensuite publié des textes très gênants et des liens Internet qui contenaient plusieurs photographies et vidéos sexuellement explicites de la victime. Il a envoyé une vidéo sexuellement explicite au nouveau partenaire de la victime. Il a créé un faux profil de la victime sur un site Web de rencontre et y a publié certaines photos de la victime.

Quel(s) crime(s) a (ont) été commis?

FICHE 4 – JUSQU’OÙ PEUT-ALLER LE SEXTAGE?

Fiche de l’élève

Lisez l’histoire dans l’encadré ci-dessous. À la page suivante, regardez de quelle façon l’égoportrait (« selfie ») de Jessica est distribué. Finalement, répondez aux 4 questions de manière individuelle ou en groupe d’un maximum de 2 à 3 personnes.

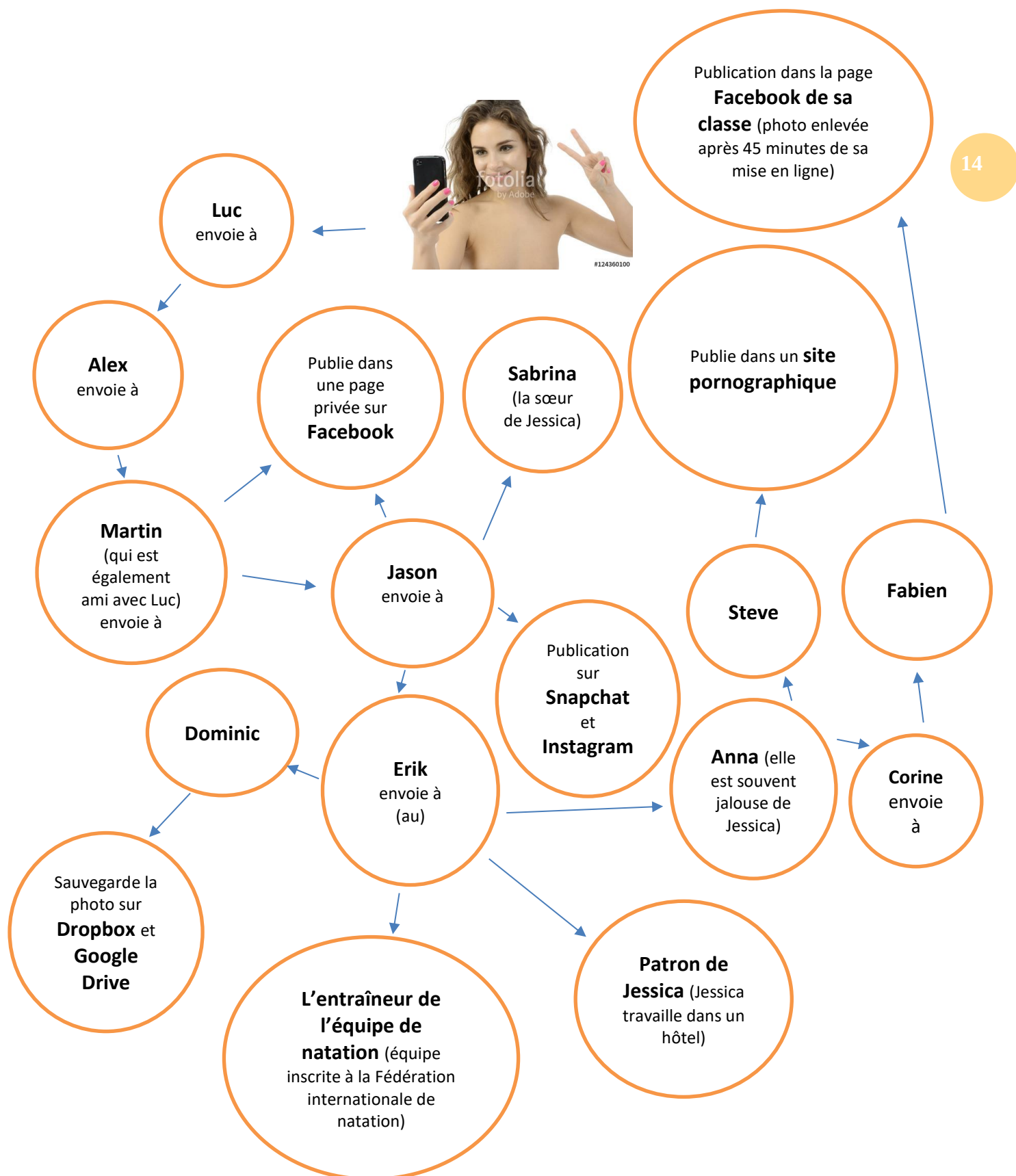
13

Jessica et Luc, tous deux âgés de 16 ans, sont en couple depuis bientôt 3 mois. Tout va bien dans leur relation. Ils vont au cinéma et pratiquent des sports en dehors de l’école. Jessica fait partie d’une équipe de natation depuis l’âge de 10 ans où elle fait des compétitions au niveau international auprès de la Fédération internationale de natation. Cette équipe a une réputation d’avoir les meilleures jeunes nageuses du Canada. Jessica travaille également (à temps partiel) en tant qu’aide-réceptionniste dans un hôtel. Jessica et Luc se tiennent tout le temps par la main à l’école et aiment beaucoup partager des photos de leur amour sur les médias sociaux (Facebook et Instagram).

Depuis les dernières semaines, Luc demande de manière répétée à Jessica de lui fournir une photo d’elle les seins nus. Jessica ne se sent pas du tout à l’aise de lui en envoyer une. Une de ses amies lui a confié avoir envoyé une photo semblable à son propre copain la semaine dernière. Mais Jessica n’est pas convaincue; cette situation la rend mal à l’aise et elle a des doutes.

Deux semaines plus tard, suite à des pressions constantes exercées par Luc par messages textes, Jessica lui envoie un égoportrait (« selfie ») explicite où elle est complètement nue. Avant de lui envoyer, Jessica demande à Luc de ne jamais partager cette photo. Luc est d’accord.

Récemment, plus rien ne va entre les deux. Luc entend une rumeur disant que Jessica fréquente un autre garçon depuis déjà plusieurs semaines. Luc fait de moins en moins confiance en Jessica et la questionne sur cette rumeur. Jessica nie tout. Luc est en colère et est persuadé que la rumeur est vraie. Pour se venger, il « casse » avec Jessica et envoie l’égoportrait (« selfie ») à son ami Alex.



QUESTIONS:

- 1) Jessica prend un égoportrait (« *selfie* ») nue pour le transmettre à Luc. Quels sont les impacts juridiques de ce comportement pour Jessica?

- 2) Luc reçoit la photo et la transmet à Alex. Est-ce que Luc risque une accusation criminelle? Si oui, de quel(s) crime(s) pourrait-il être accusé?

- 3) Regardez attentivement le schéma de distribution du « *selfie* » de Jessica. Quels sont les autres impacts (émotionnels, psychologiques) possibles dans la vie de Jessica suite à la distribution de la photo? Donnez des exemples.

- 4) Est-ce que la situation serait différente si Jessica avait demandé une photo nue de Luc et l'aurait partagée sur les médias sociaux? Pourquoi?

FICHE 5 – SEXTAGE ET RELATIONS

Fiche de l'élève

SEXTAGE ET RELATIONS

Lis l'échange de messages textes ci-dessous entre Thomas (16 ans) et Sabrina (15 ans) et réponds aux questions proposées.

16

THOMAS

Salut! Je m'ennuie beaucoup de toi.
Tu es tellement belle.

Qu'est-ce que tu fais?

Attention de ne pas échapper ton
téléphone dans l'eau 😊

Tu m'envoies une photo de toi? Je
t'envoie une de moi après!

Ça fait 6 mois qu'on est ensemble,
come on! Je t'en envoie une de moi
après!

Si tu m'aimais tant que ça, tu m'en
enverrais une tout de suite héhé.

SABRINA

Aww! Moi aussi je m'ennuie!

Je suis en train de relaxer dans le bain.
Toi?

Lol non!

Je ne sais pas, je ne me sens pas super
à l'aise.

Je sais pas...

30 minutes plus tard (...)

Wow! T'es hot!

Voilà la photo! ☺ Tu ne seras pas déçu!
photonue.jpg

17

30 minutes plus tard (...)

Allo?
Où es-tu?

2 heures plus tard (...)

As-tu d'autres photos de toi?

Est-ce que m'as « bloquée » de ta liste de contacts? J'attends ta photo.

**FIN DE L'ÉCHANGE DE
MESSAGES TEXTES**

(vous trouverez les questions à répondre la page suivante)

QUESTIONS :

1) Que peut-il arriver à Thomas et Sabrina dans ce scénario?

18

2) Invente une fin à l'histoire.

FICHES POUR L'ENSEIGNANT

FICHE 1 – QU’EST-CE QUE LE SEXTAGE?

Corrigé de l’enseignant

Montrez la vidéo suivante (<https://www.youtube.com/watch?v=n4rFSK1qZi8&t=176s>) en ce qui concerne la pratique du sextage chez les jeunes âgés de moins de 18 ans. À plusieurs occasions, mettez la vidéo en mode « pause » à plusieurs endroits stratégiques, et ce, afin d’amorcer une conversation au sujet de :

20

1. qu’est-ce qu’est le sextage;
2. les crimes et les peines reliés à cette pratique;
3. quelles ressources sont disponibles pour les jeunes aux prises avec des problèmes reliés au sextage.

« PAUSE » À (...)	QUESTIONS À DISCUTER EN GROUPE
55 secondes (0:55)	Qu’est-ce que le sextage ? Il s’agit de la création, l’envoi ou la réception de messages textes, photos ou vidéos sexuellement explicites à une personne en utilisant un moyen électronique (cellulaire, ordinateur, tablette, etc.) --- Quelles peuvent être les conséquences du sextage ? Les réponses sont variables. Voici quelques exemples : accusations criminelles, suspension scolaire, répercussions négatives sur la vie de la victime, de sa famille et de ses amis (honte, gêne, atteinte à la réputation), etc. --- Qu’est-ce que la pornographie juvénile?² Il s’agit de la représentation pornographique, visuelle ou sonore (vidéos, photos, etc.) montrant des actes (ou des incitations à des actes) d’ordre sexuel avec des personnes mineures. N.B. : la pornographie juvénile au Canada peut entraîner une peine maximale de 14 ans pour les personnes âgées de 18 ans et plus.
2 minutes et 55 secondes (2:55)	Que se passe-t-il dans la vidéo? Le garçon prend une photo intime de sa copine à l’aide de son téléphone cellulaire.

² <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=9729>

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | LE SEXTAGE

3 minutes et 25 secondes (3:25)	Que se passe-t-il dans la vidéo? Un conflit éclate dans le couple et le garçon décide de distribuer la ou les photo(s) nue(s) de sa copine via les médias sociaux (<i>Snapchat</i>).
4 minutes 45 secondes (4:45)	Pourquoi la police intervient-elle? Il est possible qu'elle : • interroge un des élèves (dans le cadre d'une enquête); • procède à un avertissement de l'élève (<u>Warning</u>); • veuille donner une mise en garde à l'élève (<u>Caution</u>). Il s'agit d'un avertissement plus officiel qui prend généralement la forme d'une lettre transmise par la police à l'adolescent et à ses parents et qui peut requérir la présence de l'adolescent et de ses parents au poste de police pour discuter de l'incident; • procède à une arrestation.
5 minutes (5:00)	Que faire si une personne mineure est victime de sextage? • Appeler la police si tu es en danger. • Parler à une personne en qui tu as confiance, un parent, un ami, un(e) enseignant(e). • Téléphoner à Jeunesse J'écoute : 1-800-668-6868 • Visiter www.aidezmoisvp.ca, un site web du Canadian Centre for Child Protection qui peut aider les jeunes à retirer une vidéo ou une photo à caractère sexuel d'Internet (https://needhelpnow.ca/app/fr/)

FICHE 2 – LES CRIMES ET LES PEINES RELIÉS AU SEXTAGE

Corrigé de l’enseignant

LISTE DE CRIMES RELIÉS AU SEXTAGE **(soit l’un de ces crimes ou une combinaison de ceux-ci)**

22

- 1) Production de pornographie juvénile** (Article 163.1 (2) *Code criminel*)
EXEMPLE : j’ai 14 ans et je prends un « selfie » de moi-même nu(e).
- 2) Possession de pornographie juvénile** (Article 163.1 (4) *Code criminel*)
EXEMPLE : j’ai dans mon téléphone une photo nue d’une fille de 15 ans.
- 3) Distribution de pornographie juvénile** (Article 163.1 (3) *Code criminel*)
EXEMPLE : j’envoie par messagerie texte (texto) une vidéo d’un garçon nu de 16 ans.
- 4) Leurre d’enfants** (Article 172.1 *Code criminel*)
EXEMPLE : une personne adulte communique avec un jeune de 15 ans pour l’inciter à avoir des contacts sexuels, de l’inciter à s’exhiber devant sa webcam ou afin de visionner du matériel pornographique chez lui.
- 5) Proférer des menaces** (Article 264.1 *Code criminel*)
EXEMPLE : un ado de 15 ans menace sa copine d’envoyer une photo d’elle nue à ses parents si elle ne lui envoie pas une autre photo d’elle nue.
- 6) Harcèlement criminel** (Article 264(1) *Code criminel*)
EXEMPLE : un jeune de 17 ans communique de manière persistante, persuasive et agressive avec une fille de 16 ans afin d’avoir une photo d’elle nue. Les gestes se répètent sur une longue période de temps.
- 7) Extorsion** (Article 346(1) *Code criminel*)
EXEMPLE : un jeune de 17 ans demande à une fille de 16 de lui remettre 1000 \$ en argent comptant, sinon il va publier une photo d’elle nue sur Internet.

PEINES POUR UN ADOLESCENT ÂGÉ ENTRE 12 ET 17 ANS
(soit l'une de ces peines ou une combinaison de celles-ci)

<u>PEINE</u>	<u>DÉFINITION</u>
Réprimande	Avertissement sévère donné par un juge
Absolution inconditionnelle	Peine où un verdict de culpabilité est rendu contre l'adolescent, mais aucune condamnation n'est inscrite.
Absolution conditionnelle	Peine où un verdict de culpabilité est rendu contre l'adolescent, mais aucune condamnation n'est inscrite si l'adolescent respecte certaines conditions.
Amende	Montant d'argent que l'adolescent doit normalement payer à un organisme communautaire, jusqu'à un maximum de 1000\$.
Indemnité	Versement à la victime d'un crime d'une indemnité (en argent, en bien ou services) pour réparer le tort causé.
Travaux communautaires	Peine ordonnant à un adolescent de faire du bénévolat afin de réparer son geste vis-à-vis la société.
Probation	Peine permettant à un adolescent de demeurer dans la collectivité, mais en respectant certaines conditions. (EX : respecter un couvre-feu, ne pas s'approcher de certaines personnes, etc.).
Placement sous garde et surveillance	Peine équivalente à un emprisonnement d'une manière adaptée au fait que la personne concernée est âgée de moins de 18 ans.

PEINES POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 18 ANS ET PLUS

<u>CRIME</u>	<u>PEINE</u>
Production de pornographie juvénile (Article 163.1 (2) Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de quatorze (14) ans
Possession de pornographie juvénile (Article 163.1 (4) Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de dix (10) ans
Distribution de pornographie juvénile (Article 163.1 (3) Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de quatorze (14) ans
Leurre d'enfants (Article 172.1 Code criminel)	➤ Peine minimale d'emprisonnement d'un (1) an ➤ Peine maximale d'emprisonnement de quatorze (14) ans
Profération de menaces (Article 264.1 Code criminel)	➤ Peine maximale d'emprisonnement de cinq (5) ans
Harcèlement criminel (Article 264(1) Code criminel)	➤ Peine maximale d'emprisonnement de dix (10) ans
Extorsion (Article 346(1) Code criminel)	➤ Peine maximale d'emprisonnement à perpétuité.

FICHE 3 – RÉOLUTION DE CAS RÉELS SUR LE SEXTAGE

Corrigé de l’enseignant

CAS RÉEL #1

Cette affaire s’est déroulée à Toronto, en Ontario. L’accusé avait 22 ans et la victime avait 15 ans. L’accusé et la victime formaient un couple. Au cours d’un voyage en 2001, l’accusé a pris des photos de lui-même et de la victime alors qu’ils se livraient à des actes sexuels consensuels. Deux mois plus tard, la victime a mis fin à la relation. L’accusé a ensuite créé un collage de photographies de la victime dans lequel on retrouvait des photographies sexuellement explicites montrant le visage de la victime, mais pas celui de l’accusé. Le collage indiquait également le nom et l’adresse de la victime. L’accusé a transmis le collage par courriel à des amis de la victime. Une amie de la victime a alors envoyé le collage par courriel au père de la victime. Un élève de l’école de la victime a affiché une copie du collage sur le casier de la victime. La victime est ensuite allée voir le directeur d’école, ce dernier a appelé la police.

25

Quel(s) crime(s) a (ont) été commis et que pourrait être la peine ?

RÉPONSE :

Les crimes de production et distribution de pornographie juvénile. Il s’agit d’un cas qui s’est déroulé à Toronto en 2002 (l’affaire R c. Walsh)³. L’accusé a plaidé coupable aux crimes de production et distribution de pornographie juvénile. Celui qui produit, imprime, publie ou possède, dans le but de la publier, de la pornographie juvénile (des photos pornographiques de personnes de moins de 18 ans) est coupable de production de pornographie juvénile.

Production de pornographie juvénile : Produire, imprimer ou publier, ou posséder de la pornographie juvénile en vue de la publication est illégal. Un tel crime est passible d’une peine d’emprisonnement pouvant aller jusqu’à 14 ans.

Distribution de pornographie infantile : Transmettre, rendre accessible, distribuer, vendre, importer ou exporter de la pornographie juvénile ou en faire la publicité est illégal. Un tel crime est passible d’une peine d’emprisonnement pouvant aller jusqu’à 14 ans.

³ [2006] 208 OAC 42 (CanLII).

CAS RÉEL #2

Cette affaire s'est déroulée à Kingston, en Ontario. L'accusé avait 18 ans et la victime avait 15 ans lorsqu'ils se sont rencontrés sur un site de clavardage (chat) vidéo. Ils ont amorcé une relation à distance et communiquaient principalement par Internet. La victime a envoyé des images intimes à l'accusé puisqu'il le lui avait demandé. Ils se sont rencontrés en personne une seule fois et ont eu une relation sexuelle consensuelle. Après cette rencontre, l'accusé a mis fin à la relation. Deux ans après la fin de la relation, l'accusé a communiqué avec la victime au moyen de WindowsLive Messenger. Il lui a demandé d'avoir une autre relation sexuelle avec lui. La victime a refusé. L'accusé a ensuite déclaré à la victime qu'il avait conservé des vidéos où elle apparaissait nue et qu'il se débarrasserait des vidéos si elle acceptait d'avoir des relations sexuelles avec lui. Il a déclaré à la victime que, si elle refusait, il allait diffuser les vidéos. La victime a communiqué avec la police. La police a mis l'accusé en état d'arrestation.

Quel(s) crime(s) a (ont) été commis et que pourrait être la peine ?

RÉPONSE :

Il s'agit d'un cas qui s'est déroulé à Kingston (Ontario) en 2011 (affaire R. c. Walls)⁴. Ici, le crime d'extorsion a été commis. Une extorsion est commise lorsqu'une personne, sans excuse raisonnable et avec l'intention d'obtenir quelque chose, par menaces, accusations ou violence, induit ou tente d'induire une personne, à accomplir ou à faire accomplir quelque chose. L'accusé a plaidé coupable et a été condamné à une peine d'emprisonnement de 15 mois à purger dans la collectivité. Le crime de possession de pornographie juvénile peut être discuté par les élèves, mais comme l'accusé a plaidé coupable à une moindre infraction, l'accusé n'a pas été trouvé coupable des autres crimes plus graves que l'extorsion.

CAS RÉEL #3

Cette affaire s'est déroulée à Toronto, en Ontario. L'accusé et la victime se sont rencontrés en 2007 alors que la victime était mariée à un autre homme. En 2009, la victime a quitté son mari et, par la suite, elle a également quitté l'accusé. Au cours de leur relation, l'accusé a pris des photos nues de la victime ainsi que des vidéos. Lorsque leur relation a pris fin, l'accusé a envoyé des courriels menaçants à la victime.

Voici certains extraits des courriels :

⁴ 2012 ONCJ 835 (CanLii).

- I am not to be treated like some cheap piece of crap. (« Je ne devrais pas être traité comme un minable »).
- You set the engine of a powerful machine in motion. God will not keep you waiting too long. (« Tu as déclenché une puissante machine. Dieu ne te fera pas attendre longtemps »).
- Let it all be returned to you in full measure. (« Que tout ça te revienne en sa pleine mesure »).
- You still have no inkling of what it means to hurt a Magical Scorpion. (« Tu n’as aucune idée de ce que ça signifie que de faire du mal à un scorpion magique »).

De plus, l’accusé a volé les journaux intimes, le carnet d’adresses et le téléphone cellulaire de la victime. Il a ensuite publié des textes très gênants et des liens Internet qui contenaient plusieurs photographies et vidéos sexuellement explicites de la victime. Il a envoyé une vidéo sexuellement explicite au nouveau partenaire de la victime. Il a créé un faux profil de la victime sur un site web de rencontre et y a publié certaines photos de la victime.

Quel(s) crime(s) a (ont) été commis ?

RÉPONSE

Cette affaire s’est déroulée à Toronto en 2010 (R. c. Korb⁵). L’accusé a commis un vol (le vol des journaux intimes, du carnet d’adresses et du téléphone cellulaire) et a fait du harcèlement criminel. Le harcèlement criminel est un comportement menaçant répété qui vise à susciter une peur physique ou psychologique chez la personne qui en est l’objet. Il n’est pas nécessaire que le harcèlement entraîne des lésions corporelles pour être illégal. Le juge a déclaré que la victime a craint pour sa sécurité en raison de la conduite de l’accusé, lequel a publié des photos et autres renseignements, ce qui a causé des dommages à la victime. L’accusé a été reconnu coupable de harcèlement criminel et de vol de moins de 5 000 \$.

⁵ 2012 ONCJ 522 (CanLii).

FICHE 4 – JUSQU’OÙ PEUT-ALLER LE SEXTAGE?

Corrigé de l’enseignant

Dites aux élèves de lire l’histoire dans l’encadré ci-dessous. À la page suivante, regardez de quelle façon l’égoportrait (« selfie ») de Jessica est distribué. Finalement, demandez aux élèves de répondre aux 4 questions de manière individuelle ou en groupe d’un maximum de 2 à 3 personnes.

28

Jessica et Luc, tous deux âgés de 16 ans, sont en couple depuis bientôt 3 mois. Tout va bien dans leur relation. Ils vont au cinéma ensemble et pratiquent des sports en dehors de l’école. Jessica fait partie d’une équipe de natation depuis l’âge de 10 ans où elle fait des compétitions au niveau international auprès de la Fédération internationale de natation. Cette équipe a une réputation d’avoir les meilleures jeunes nageuses du Canada. Jessica travaille également (à temps partiel) en tant qu’aide-réceptionniste dans un hôtel. Jessica et Luc se tiennent tout le temps par la main à l’école et aiment beaucoup partager des photos de leur amour sur les médias sociaux (Facebook et Instagram).

Depuis les dernières semaines, Luc demande de manière répétée à Jessica de lui fournir une photo d’elle les seins nus. Jessica ne se sent pas du tout à l’aise de lui en envoyer une. Une de ses amies lui a confié avoir envoyé une photo semblable à son propre copain la semaine dernière. Mais Jessica n’est pas convaincue; cette situation la rend mal à l’aise et elle a des doutes.

Deux semaines plus tard, suite à des pressions constantes exercées par Luc par messages textes, Jessica lui envoie un égoportrait (« selfie ») explicite où elle est complètement nue. Avant de lui envoyer, Jessica demande à Luc de ne jamais partager cette photo. Luc est d’accord.

Récemment, plus rien ne va entre les deux. Luc entend une rumeur disant que Jessica fréquente un autre garçon depuis déjà plusieurs semaines. Luc fait de moins en moins confiance en Jessica et la questionne sur cette rumeur. Jessica nie tout. Luc est en colère et est persuadé que la rumeur est vraie. Pour se venger, il « casse » avec Jessica et envoie l’égoportrait (« selfie ») à son ami Alex.



QUESTIONS :

- 1) Jessica prend un égoportrait (« *selfie* ») nue pour la transmettre à Luc. Quels sont les impacts juridiques de ce comportement pour Jessica?

Elle risque des accusations criminelles de production, possession et distribution de pornographie juvénile.

- 2) Luc reçoit la photo et la transmet à Alex. Est-ce que Luc risque une accusation criminelle? Si oui, de quel(s) crime(e) pourrait-il être accusé?

Oui. Il risque également des accusations criminelles de possession et distribution de pornographie juvénile.

- 3) Regardez attentivement le schéma de distribution de la photo « *selfie* » de Jessica. Mis à part les accusations possibles en matière de pornographie juvénile, quels sont les autres impacts possibles pour Jessica suite à la distribution de la photo?

Jessica perd totalement le contrôle de la photo. Les réponses possibles sont très variables. Voici quelques exemples :

- Luc a envoyé la photo à Alex. En repartageant la photo (même à une seule personne), Luc contribue au risque que la photo intime de Jessica se multiplie partout sur le web et les médias sociaux.
- Dominic enregistre la photo dans un service personnel de stockage virtuel de fichiers. Il sera très difficile pour Jessica de reprendre le contrôle de celle-ci. De plus, si Dominic ne se déconnecte pas convenablement des programmes Dropbox / Google Drive (soit sur son ordinateur, tablette ou téléphone cellulaire), il y a un risque qu'un autre utilisateur accède à son compte pour voir ou même repartager cette photo illégale de Jessica.
- Erik envoie la photo au coach de l'équipe de natation de Jessica. Ce geste pourrait avoir des conséquences graves pour Jessica et même son équipe de natation. Par exemple, cet envoi illégal constitue une atteinte directe à la réputation et à l'image de Jessica.
- Jason publie la photo sur Twitter et Instagram : la publication vers les médias sociaux peut créer un effet domino non désiré de la part de Jessica. Par exemple, la photo pourrait être retransmise à des personnes inconnues et à un rythme incontrôlable (la photo pourrait même devenir « virale », c'est-à-dire qu'elle pourrait être repartagée de façon exponentielle).

- **Steve publie la photo dans un site pornographique : encore une fois, cela multiplie les occasions pour des personnes inconnues de voir ou sauvegarder cette photo illégale dans leurs appareils mobiles ou ordinateurs.**
- **Fabien publie la photo dans la page Facebook de sa classe : même si la photo a été mise en ligne pendant une courte période de temps, certaines personnes reliées de près à l'école (parents, autres élèves, enseignants) ont peut-être pu voir la photo. Cela aura un impact majeur pour Jessica quant à sa vie personnelle et en milieu scolaire.**

31

- 4) Est-ce que la situation serait différente si Jessica avait demandé une photo nue de Luc et l'aurait partagé sur les médias sociaux? Pourquoi?**

Réponses variables : les élèves peuvent discuter de perceptions quant aux pratiques du sextage (par exemple : les différences entre les gars et les filles), etc.

FICHE 5 – SEXTAGE ET RELATIONS

Corrigé de l'enseignant

SEXTAGE ET RELATIONS

Demandez aux élèves de lire l'échange de messages textes ci-dessous entre Thomas (16 ans) et Sabrina (15 ans) et de répondre aux questions proposées.

32

THOMAS

Salut! Je m'ennuie beaucoup de toi.
Tu es tellement belle.

Qu'est-ce que tu fais?

Attention de ne pas échapper ton
téléphone dans l'eau 😊

Tu m'envoies une photo de toi? Je
t'envoie une de moi après!

Ça fait 6 mois qu'on est ensemble,
come on! Je t'en envoie une de moi
après!

Si tu m'aimais tant que ça, tu m'en
enverrais une tout de suite héhé.

SABRINA

Aww! Moi aussi je m'ennuie!

Je suis en train de relaxer dans le bain.
Toi?

Lol non!

Je ne sais pas, je ne me sens pas super
à l'aise.

Je sais pas...

FICHE 5 (suite) – JUSQU’OÙ PEUT-ALLER LE SEXTAGE? Corrigé de l’enseignant

30 minutes plus tard (...)

33

Wow! T’es hot!

Voilà la photo! 😊 Tu ne seras pas déçu!
photonue.jpg

30 minutes plus tard (...)

Allo?
Où es-tu?

2 heures plus tard (...)

As-tu d’autres photos de toi?

Est-ce que m’as « bloquée » de ta liste de contacts? J’attends ta photo.

**FIN DE L’ÉCHANGE DE
MESSAGES TEXTES**

(vous trouverez les questions à répondre la page suivante)

FICHE 5 (suite et fin) – JUSQU’OÙ PEUT-ALLER LE SEXTAGE?**Corrigé de l’enseignant****QUESTIONS :**

- 1) Que peut-il arriver à Thomas et Sabrina dans ce scénario?

34

Les réponses sont variables.

Voici quelques pistes de réflexion à partager aux élèves :

- a) Sabrina et Thomas ont respectivement 15 et 16 ans. Ils sont des personnes mineures et en conséquence, tout transfert de photos intimes (nues ou sexuellement explicites), même avec leur consentement, est criminel. Ils risquent tous les deux des accusations criminelles reliées à la pornographie juvénile.
- b) Sabrina et Thomas pourraient faire face à d’autres conséquences de la part de la direction de leurs écoles (de la suspension pour une certaine durée, allant jusqu’au renvoi).
- c) Sabrina, en plus des accusations criminelles, risque de subir des conséquences sociales / émotionnelles de ce transfert de photo. Par exemple : honte, humiliation, gêne ou regret.
- d) Sabrina risque de perdre le contrôle de sa photo intime. Pour diverses raisons, Thomas pourrait décider d’envoyer la photo à une autre personne, mettre la photo en ligne sur un site web, un blogue ou un média social (Instagram, etc.). Thomas ne peut aucunement garantir que l’envoi d’une photo à une autre personne ou sur une plateforme numérique ne nuira pas à Sabrina ou que la photo ne sera pas transmise à nouveau. En conséquence, il y a un danger important que la réputation ou l’image de Sabrina soit gravement entachée.
- e) Sabrina pourrait subir de l’intimidation à l’école et être harcelée. Cela pourrait amener Sabrina à s’isoler, perdre des ami(e)s, détruire sa confiance en soi, affecter sa santé mentale, etc.

- 2) Invente une fin à l’histoire.

Les réponses sont variables.

Cet atelier vous a plu ?

Dites-le-nous! Retrouvez d'autres ateliers clés en main et ressources pédagogiques avec des thématiques variées pour initier vos élèves à connaître leurs droits.

Rendez-vous sur [CliquezJustice.ca](https://cliquezjustice.ca), sous la rubrique Enseignants